



Règlement des Championnats suisses de groupes au pistolet 10/25/50m (CSG-P10/25/50) et CSG-P10 pour Juniors (CSG-P10J)

Edition 2015 - Page 1

Doc.-N° 4.41.01 f

Vu l'article 36 de ses statuts, la Fédération sportive suisse de tir (FST) édicte le règlement suivant concernant les Championnats de groupes au pistolet 10/25/50m (CSG-P10/25/50 et CSG-P10J pour Juniors).

Pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document. Il va toutefois sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

1. Dispositions générales

1.1 But

Ces compétitions servent de tir de qualification pour la Finale lors de laquelle le titre de «Champion suisse de groupes au pistolet» aux distances concernées sera attribué.

1.2 Bases

- Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- Dispositions d'exécution (DE) relatives à la participation de ressortissants étrangers aux compétitions de la FST
- DE relatives au tir des juniors
- DE concernant les allègements accordés aux tireurs handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du Comité international Paralympique (IPC)
- Document de travail de la FST pour les commandements et le déroulement des compétitions de tir au pistolet (Cdmt-P)
- DE relatives aux positions et aides de tir
- Catalogue des moyens auxiliaires autorisés du DDPS (SAT)

1.3 Genre de compétition

Concours de groupes dans les disciplines P10/25/50m.

2. Droit de participation

2.1 Sociétés

Chaque société affiliée à une Société cantonale de tir (SCT) de la FST peut participer à ces compétitions.

2.2 Participants

Seuls les membres licenciés des sociétés participantes sont, conformément aux RTSp, admis aux CSG-P10/25/50.

Durant la saison, le passage d'un tireur d'une société dans un groupe d'une autre société est interdit, même en cas de changement de domicile.

Les juniors peuvent participer tant au CSG-P10 E qu'au CSG-P10 J, ne peuvent toutefois tirer que dans l'une ou l'autre catégorie lors de chaque tour.

Si la société s'est qualifiée tant pour la Finale du CSG-P10 E que pour celle du CSG-P10 J, les juniors ne peuvent y participer que dans l'une ou l'autre catégorie.

La participation de ressortissants étrangers est réglementée dans les DE CSG-P10/25/50

2.3 Membres multiples

Les membres multiples sont autorisés à concourir en tant que membres actif-B de la discipline en question, pour autant que leurs sociétés de base ne participent pas au même concours, soit CSG-P10, P25 ou P50.

2.4 Effectif des groupes

Un groupe comprend quatre tireurs (trois tireurs au CSG-P10 J). Toutes les catégories de tireurs sont soumises aux mêmes conditions de participation.

Un même tireur ne peut tirer par discipline qu'avec un seul groupe dans le même tour. La composition des groupes peut varier d'un tour à l'autre ; en ce qui concerne les Finales, les DE Finale CSG-P10/25/50 sont déterminantes.

3. Organisation

3.1 Exécution

Les CSG-P10/25/50 se déroulent en trois phases:

- 1^{ère} phase: Qualification en vue de l'accès aux Tours principaux des CSG-P10/25/50
 organisée par la FST Exécution FST
- 2^e phase: Tours principaux Exécution FST
 Tous les groupes qualifiés tirent 3 Tours principaux
- 3^e phase: Finale Exécution FST

3.2 Documents de compétition

Le déroulement de la compétition est régi par les DE y relatives, CSG-P10/25/50.

3.3 Dates des compétitions et annonce des résultats

Les dates des compétitions et la procédure d'annonce des résultats sont fixées dans les DE respectives CSG-P10/25/50.

3.4 Evaluation

Conformément aux DE CSG-P10/25/50.

3.5 Contrôle

Chaque compétition (Tour de qualification et Tours principaux) doit être exécutée sous contrôle. Le contrôleur doit être membre d'une autre société de tir (société de contrôle).

Le contrôleur ne doit en aucune forme être membre de la société tirant. Il est responsable de l'exécution réglementaire de la compétition et de l'évaluation des coups.

Les noms des tireurs de groupe doivent être inscrits sur la feuille de stand de groupe avant le début de la compétition. La feuille de stand de groupe doit être signée par le chef de groupe et par le contrôleur qui mentionnera son numéro de téléphone ainsi que son numéro d'adresse/licence.

3.6 Publications

Au terme de chaque Tour principal un classement (résultats cumulés) est publié sur le site internet de la FST.

4. Directives de compétition

Voir appendice.

5. Classement, distinctions

5.1 Classement

Voir appendice.

5.2 Distinctions

Les détails relatifs aux distinctions sont réglés dans les DE CSG-P10/25/50 y relatives.

6. Finances

Une finance de participation (contribution de sport et formation incluse) est prélevée pour chaque groupe qualifié pour les Tours principaux et pour ceux participant à la Finale. Les montants à encaisser ainsi que la procédure de décompte seront fixés dans les DE CSG-P10/25/50 et DE Finale CSG-P10/25/50.

7. Réclamations et Recours

Toute infraction commise par une société ou un participant sera annoncée comme suit:

- Tirs de qualification cantonaux/régionaux: au Préposé compétent de la FST
- Tours principaux: au Préposé compétent de la FST
- Finale: à la direction du tir, au Jury du concours ou Jury d'appel

Ces instances décident de la mesure à prendre (voir RTSp).

8. Dispositions d'exécution

La Division Pistolet de la FST édicte les DE pour les CSG-P10/25/50.

9. Dispositions finales

Le présent règlement

- abroge toutes les autres prescriptions antérieures contraires, notamment celles du Règlement CSGP-10/25/50 du 21 février 2013;
- a été approuvé par la Commission technique (CT) pistolet le 20 août 2015;
- entre en vigueur le 1^{er} octobre 2015.

Fédération sportive suisse de tir

Le Chef Le Président de la
Sport populaire CT pistolet

Heinz Küffer Dölf Fuchs

Appendices

1. Compétition CSG-P10/25/50
2. Classement CSG-P10/25/50

Compétitions CSG-P10/25/50 (Appendice 1 au Règlement CSG-P10/25/50)

	CSG-P10	CSG-P25	CSG-P50
Cibles	Cible de compétition pour Pistolet 10m, avec numérotation chronologique imprimée mécaniquement.	Précision: Cible de précision PP-50cm Vitesse: Cible vitesse ISSF 25m	Cible P10
Armes	Pistolet 10m (voir RTSp). Les auxiliaires de tir sont autorisés pour les U13 (appui fixe) et U15 (appui mobile) dans le cadre du CSG-P10 Juniors.	Pistolet d'ordonnance, Pistolet à percussion annulaire et Pistolet à percussion centrale.	Pistolet d'ordonnance et Pistolet à percussion annulaire
Coups d'essai	Qualification: illimités avant le début de la première passe de compétition Tours principaux: illimités avant le début de la compétition Finale: selon DE Finale CSG-P10	Qualification: illimités avant le début de la première passe de compétition Tours principaux: illimités avant le début de la compétition Finale: selon DE Finale CSG-P25	Qualification: illimités avant le début de la première passe de compétition Tours principaux: illimités avant le début de la compétition Finale: selon DE CSG-P50
Coups de compétition	40 coups, en quatre passes de dix coups.	Précision: Trois séries de cinq coups en cinq minutes chacune Vitesse: Trois séries de cinq coups. A chaque série, la cible apparaît cinq fois pendant trois secondes, avec intervalles de sept secondes. Les cibles électroniques sont aussi admises.	Dix coups, coup par coup.
Exécution du Tour de qualification	Chaque groupe exécute le programme dans le cadre des délais fixés pour ce tour dans les DE CSG-P10/25/50.		
Exécution des Tours principaux	Chaque groupe exécute le programme dans le cadre des délais fixés pour le tour en question dans les DE CSG-P10/25/50.		
Résultats individuels	A l'addition des 40 coups	A l'addition des 30 coups	A l'addition des dix coups
Résultat de groupe	A l'addition des résultats individuels	A l'addition des quatre résultats individuels	A l'addition des résultats individuels

	CSG-P10		CSG-P25	CSG-P50
Nombre de participants	Toutes les classes d'âge	Juniors	Toutes les classes d'âge	Toutes les classes d'âge
a) Tours principaux	env. 200 groupes (y compris tous les groupes à résultat égal au 200 ^e)	env. 50 groupes (y compris tous les groupes à résultat égal au 50 ^e)	env. 200 groupes (y compris tous les groupes à résultat égal au 200 ^e)	env. 400 groupes (y compris tous les groupes à résultat égal au 400 ^e)
b) Finale	20 groupes	10 groupes	20 groupes	40 groupes, ainsi que les groupes à égalité de points
Déroulement de la Finale	Selon DE Finale CSG-P10		Selon DE Finale CSG-P25	Selon DE Finale CSG-P50

Classement CSG-P10/25/50

(Appendice 2 au Règlement CSG-P10/25/50)

	CSG-P10	CSG-P25	CSG-P50
Classement a) Qualification	Le résultat du groupe détermine le rang. En cas d'égalité, appui par: - le total de la dernière passe des quatre tireurs, puis de l'avant-dernière passe, etc.	Le résultat du groupe détermine le rang. En cas d'égalité, appui par: - le total de la dernière série de cinq coups des quatre tireurs, puis de l'avant-dernière série, etc. La troisième série du programme vitesse est considérée comme la dernière série.	Le résultat du groupe détermine le rang. En cas d'égalité, appui par: - les meilleurs résultats individuels des quatre tireurs
Classement b) 1^{er} Tour principal	Le résultat du groupe détermine le rang. En cas d'égalité, appui par: - le total de la dernière passe des quatre/trois tireurs, puis de l'avant-dernière passe, etc.; - les meilleurs résultats individuels; - le meilleur résultat de groupe lors du tour de qualification; - les meilleurs résultats individuels lors du tour de qualification.	Le résultat du groupe détermine le rang. En cas d'égalité, appui par: - le total de la dernière série de cinq coups des quatre tireurs, puis de l'avant-dernière série, etc. La troisième série du programme vitesse est considérée comme la dernière série; - les meilleurs résultats individuels; - le meilleur résultat de groupe lors du tour de qualification; - les meilleurs résultats individuels lors du tour de qualification.	Le résultat du groupe détermine le rang. En cas d'égalité, appui par: - les meilleurs résultats individuels; - le meilleur résultat de groupe lors du tour de qualification; - les meilleurs résultats individuels lors du tour de qualification.
c) 2^e et 3^e Tour principal	Le total des points du groupe est déterminant pour le classement intermédiaire ou final. En cas d'égalité, appui par: - le résultat de groupe obtenu lors du dernier Tour principal tiré; - le résultat de groupe obtenu lors de l'avant-dernier Tour principal tiré.		
	Si l'égalité persiste, il sera tenu compte: - du total de la dernière passe des quatre/trois tireurs du groupe, <u>lors du Tour principal tiré en dernier</u> ; - puis du total de l'avant-dernière passe des quatre/trois tireurs, etc.; - puis les meilleurs résultats indivi-	Si l'égalité persiste, il sera tenu compte: - du total de la dernière série de cinq coups des quatre tireurs du groupe <u>lors du Tour principal tiré en dernier</u> , puis de l'avant-dernière, etc. La troisième série du programme vitesse est considérée comme la dernière série;	Si l'égalité persiste, il sera tenu compte: - des meilleurs résultats individuels obtenus dans tous les Tours principaux; - puis les meilleurs résultats individuels obtenus lors du dernier Tour principal tiré; - puis les meilleurs résultats individuels de

	CSG-P10	CSG-P25	CSG-P50
	<p>duels obtenus dans tous les Tours principaux;</p> <ul style="list-style-type: none">- puis les meilleurs résultats individuels obtenus lors du dernier Tour principal tiré;- puis les meilleurs résultats de l'avant-dernier Tour principal tiré.	<ul style="list-style-type: none">- puis les meilleurs résultats individuels obtenus dans tous les Tours principaux;- puis les meilleurs résultats individuels obtenus lors du dernier Tour principal tiré;- puis les meilleurs résultats individuels de l'avant-dernier Tour principal tiré.	<p>l'avant-dernier Tour principal tiré.</p>